

## La Réserve naturelle de l'étang de l'Estagnol

Un bien commun au service de tous

### Une réglementation au service de la préservation des espèces et des milieux

La Réserve naturelle nationale de l'étang de l'Estagnol bénéficie du statut de protection le plus élevé en France. L'arrêté ministériel de création de la réserve du 19 novembre 1975, précise ainsi que :

- l'accès au site est limité et soumis à l'autorisation de l'organisme gestionnaire ;
- les pratiques de la chasse et de la pêche sont interdites ;
- le prélèvement ou l'introduction de végétaux ou d'animaux, ainsi que le dérangement de la faune sont interdits ;
- les travaux susceptibles de porter atteinte au milieu naturel sont prohibés, à l'exception de ceux nécessaires à la conservation et au développement de la faune et des habitats naturels.

La réserve est également incluse dans deux sites Natura 2000 : zone de protection spéciale (ZPS) « Étangs palavasiens et étang de l'Estagnol » et site d'intérêt communautaire (SIC) « Étangs palavasiens », ainsi que dans le site RAMSAR « Étangs palavasiens ».

“ Un ensemble de mesures permet la gestion et la protection de la Réserve naturelle de l'étang de l'Estagnol. ”

Chevaux de Camargue



© ONCFS

### Localisation de la réserve



#### Contact

Office national de la chasse et de la faune sauvage  
Les Portes du soleil – 147, route de Lodève – 34990 Juvignac  
Tél. : 04 67 68 09 83  
Mail : [reserve.estagnol@oncfs.gouv.fr](mailto:reserve.estagnol@oncfs.gouv.fr)

#### En savoir plus sur les réserves naturelles

[www.reserves-naturelles.org](http://www.reserves-naturelles.org)



#### Mieux connaître la gestion des espaces naturels par l'ONCFS

<http://www.oncfs.gouv.fr/Biodiversite-les-reserves-naturelles-ru511>



## La Réserve naturelle de l'étang de l'Estagnol

Un bien commun au service de tous

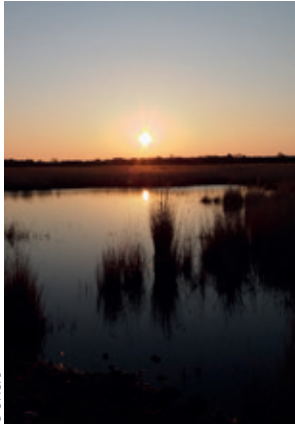




## La Réserve naturelle de l'étang de l'Estagnol

Un bien commun au service de tous

### Une biodiversité à préserver



*La Réserve naturelle nationale de l'étang de l'Estagnol, située à l'ouest des étangs palavasiens, a été créée en 1975 pour protéger l'avifaune et veiller à la conservation du milieu.*

*Cet étang de petite taille (78 hectares), recèle une richesse floristique et faunistique à préserver.*

© ONCFS

Depuis sa création, de nombreux inventaires et études ont mis en avant la richesse du patrimoine naturel, ainsi que les enjeux de conservation de la biodiversité du site. Actualisés régulièrement, ils permettent d'adapter les mesures de gestion en fonction des orientations définies par le gestionnaire.

L'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), propriétaire du site, assure la gestion de la réserve depuis sa création.

Rémiz penduline



© Thomas Roger

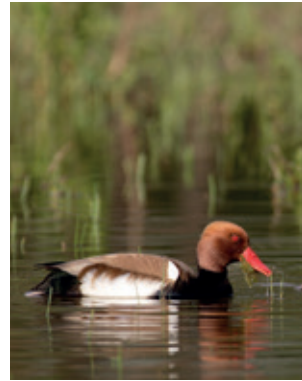
Roselière et roubine

Situé sur la commune de Villeneuve-lès-Maguelone, dans une zone périurbaine à forte densité de population, cet étang d'eau douce méditerranéen constitue un site original au milieu de ce complexe de lagunes saumâtres.

Depuis plus de 800 ans, le site a été façonné par l'Homme pour diverses activités nécessitant de gérer les entrées d'eau (sel, pêche, sagne, élevage...). Aujourd'hui, ce paysage de digues, canaux et martelières témoigne encore de cette exploitation.

Les zones d'interface entre les milieux aquatiques et terrestres et la roselière répondent aux exigences de nombreuses espèces patrimoniales et parfois endémiques du littoral méditerranéen.

▼ Nette rousse

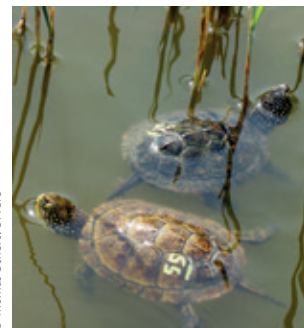


© Daniel Maillard/ONCFS

▼ Nivéole d'été



© Régis Gallais/ONCFS



© Thomas Gendreau/ONCFS



© Frédérique Maigroire/ONCFS

▲ Cistude d'Europe

▲ Diane

*La diversité des espèces du site témoigne aussi de la richesse globale du littoral méditerranéen et des zones d'interface entre garrigues et littoral. La réserve contribue à une connaissance plus fine du territoire qui l'entoure.*

### Les missions du gestionnaire : entre actions et partage de connaissances

Le gestionnaire s'engage à maintenir et à améliorer la conservation du site en menant des opérations de gestion : pâturage des chevaux, entretien du patrimoine naturel et bâti, lutte contre les espèces envahissantes. Il évalue l'incidence de ces mesures de gestion sur les habitats et les espèces prioritaires, de manière à en adapter la gestion.

Par ailleurs, il participe à l'amélioration des connaissances des espèces présentes sur la réserve et plus globalement sur le territoire national, en pratiquant des suivis écologiques réguliers (hérons paludicoles, oiseaux d'eau, cistudes d'Europe, papillons diurnes) ou ponctuels (abeilles sauvages, araignées, végétation aquatique...).

Enfin, il contribue à la sensibilisation des différents publics sur la nécessité de préserver la biodiversité :

- les enfants des écoles primaires et des collèges de la commune (découverte de la faune et de la flore de la réserve) ;
- les étudiants de l'enseignement secondaire (initiation à la gestion d'un espace naturel) ;
- les nouveaux détenteurs du permis de chasser (sensibilisation à la réglementation de la chasse, la sécurité et la gestion des zones humides) ;
- le grand public (journées portes ouvertes) ;
- les élus et les professionnels du territoire.

▼ Animation avec les écoliers de Villeneuve-lès-Maguelone



© ONCFS

© ONCFS

© ONCFS

© ONCFS